



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du :	16.04.2025
A :	18h00
Fin :	21h00
Présidence :	Mme CHARRAUD Clémentine
Présents :	Mme Juliette MASCLE, Marjorie DAMOURETTE, Mrs Bruno CAETANO, Joël LORY, Christophe PASQUET.

EVOCATION

Match n° 53287031 – E. FC2MT-Usyp.Char. 1 / SA Issoudun 1 du 05.04.2025 – Coupe de District U17 :

Suite à l'évocation du club de l'E.FC2MT/Usyp.Char.1 reçue par mail le lundi 5 avril 2025, la Commission a informé le club de SA Issoudun par mail le mercredi 7 avril.

Suite au mail de l'éducateur du SA Issoudun en date du 11 avril, la Commission sportive a annulé la confrontation et transmet le dossier à la commission de discipline

La commission sportive décide match perdu pour SA Issoudun et qualifie le club de E.FC2MT-Usyp.Char. pour le prochain tour.

Porte à la charge de l'E. FC2MT-Usyp. Char. le montant des droits d'évocation soit 80 €

Porte à la charge des SA Issoudun le remboursement des droits d'évocation à l'E. FC2MT-Usyp. Char. soit 80 €

FORFAITS

Dans les délais

Match n° 28568172 – US 2R 1 / AC Villers 2 du 12.04.2025 – D3 B :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de AC Villers 2 adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 11/04/2025 à 9h45 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à AC Villers 2 (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à US2R 1 (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

AC Villers 2 doit :

- Amende pour forfait = 95 euros
- Indemnités manque à gagner = 76 euros

Match n° 29171737 – FC Fontchoir 1 / E. Mosnay 1 du 13.04.2025 – D4 E :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de E.Mosnay 1 adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 11/04/2025 à 10h41 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à E.Mosnay 1 (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à FC Fontchoir (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

E.Mosnay doit :

- Amende pour forfait = 75 euros
- Indemnités manque à gagner = 46 euros

Match n° 53056138 – EC Sassierges 1 / FC Obterre 1 du 13.04.2025 – Féminines à 8 :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de EC Sassierges adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 13/04/2025 à 11H11 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à EC Sassierges (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à FC Obterre (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

EC Sassierges doit :

- Amende pour forfait = 55 euros

COUPES

Coupe de l'Indre Seniors René SCHOEN

Tirage des ½ Finales de Coupe de l'Indre Seniors René SCHOEN :

½ Finales « Aller » :

N° match	Compétition	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
53278104	CI	Fc Deols	Villedieu Us	18/04/2025	20H
53278105	CI	U.S. Le Blanc	U.S. Aigurande	19/04/2025	20H

½ Finales « Retour » :

N° match	Compétition	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
53278107	CI	U.S. Aigurande	U.S. Le Blanc	01/05/2025	15H
53278106	CI	Villedieu Us	Fc Deols	01/05/2025	15H

Coupe Henri LEGROS

HOMOLOGATION du 3^{ème} tour :

Sont qualifiés pour les 8^{èmes} de finale : US St Maur, AS St Gaultier Thenay, E. Arpueillles Clion, E. Pont Chrétien, ES Etretchet, FC Levroux, ES Poulaines, FC2MT, US Montierchaume, FC Valp 36, EGC Touvent Cx, SS Ecueillé, AS Ardentes, FCCB.

3^{ème} tour de la Coupe Henri Legros :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
53192987	Bvn	Belabre Ss	01/05/2025	14h30
53192995	Us La Chatre	Villers Ac	08/05/2025	14h30

Le tirage de la Coupe de District Henri Legros aura lieu le Mercredi 30 avril à 19h00. Les matchs auront lieu le 18 mai à 14h30

Coupe Edouard BARES

Le tirage des 8^{èmes} de Finale de la Coupe Edouard BARES effectué par Timéo Désiré-Godard donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le **Dimanche 20 Avril 2025 à 14 h 30**, sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevant	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
53311119	Ardentes As 3	Cluis Ss 2	20/04/2025	14H30
53311117	A.S.V. 2	Touvent Chat. 3	20/04/2025	14H30
53311114	Esp Club Mosnay Bvn 1	U.S.A.P. 3	20/04/2025	14H30
53311118	F.C. Levroux 2	Neuvy Pail As 1	20/04/2025	14H30
53311120	Fc S.S.R.P 2	Arph/Clion E. 2	20/04/2025	14H30
53311115	Vicq Nahon Lv 1	Sp.C. Vatan 3	20/04/2025	14H30
53311113	Bouges Us 1	Ent.Palluau Stgenou 1	20/04/2025	14H30
53311116	U.S. Montgivray 3	Us 2r 2	20/04/2025	14H30

COUPES JEUNES

Coupe Pierre ROUX U18

2^{ème} tour de la Coupe Pierre ROUX :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
53064306	Ent. Montgivray/Arde	Poinconnet Us	19/04/2025	15H00

Exempts : E. Berry Sud, EGC Touvent Cx, FC Déols.

Coupe de District U18

HOMOLOGATION du 1^{er} tour :

Est qualifié pour le prochain tour : E. USAP-Amsgt, SC Vatan, US St Maur

Coupe Alain LABRUNE U17

HOMOLOGATION des ¼ de Finale

Sont qualifiés pour les ½ Finales : Châteauroux, US St Maur, Foot Sud Bouzanne, G. Val de l'Indre

Coupe de District U17

HOMOLOGATION du 2^{ème} tour

Sont qualifiés pour le 3^{ème} tour : E. FC2MT, FC Déols, E. Berry Sud, US Le Poinçonnet, EGC Touvent Cx, E. Usap-Assgt, US Reuilly.

Le tirage du 3^{ème} Tour de la Coupe de District U17 effectué par Timéo Désiré-Godard (Luant) donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Samedi 19 Avril 2025 à 15 h 30** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
53312051	E.Usap.Amsgt	Touvent Chat.	19/04/2025	15H00
53312053	Ent.Berry Sud 1	Ent. Fc2mt/Usyp.Char	19/04/2025	15H30
53312052	Poinconnet Us	Fc Deols	18/04/2025	17H00

Exempt : US Reuilly

Coupe de District U15

HOMOLOGATION du 3^{ème} Tour

Sont qualifiés pour le 4^{ème} tour : SC Vatan 1, E. Berry Sud 1, Foot Sud Bouzanne 1, EGC Touvent Cx 1

Le tirage du 4^{ème} tour de la Coupe de District U15 effectué par Timéo Désiré-Godard (Luant) donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Samedi 19 Avril 2025 à 15 h 30** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
53312075	Touvent Chat.	Foot. Sud Bouzanne	19/04/2025	15H00

Exempts : SC Vatan, US La Châtre, US St Maur

Coupe P. ROUX – Coupe A. LABRUNE – Coupe M. HERVAULT + les consolantes

½ Finales : le 17.05.2025

Finales : le 9.06.2025

COUPES FEMININES

Coupe de l'Indre Féminines

HOMOLOGATION des ¼ :

Sont qualifiés pour les ½ Finales : FC Luant, FC2MT, Berrichonne Cx, SS Cluis

Le tirage des ½ Finales de Coupe de l'Indre Féminines effectué par Timéo Désiré-Godard (Luant) donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Dimanche 11 Mai 2025 à 14 h 30** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
53311126	F.C. Luant	Berri Chateauroux	11/05/2025	11H00
53311125	Ent. Fc2mt/Usyp.Char	Cluis Ss	11/05/2025	14H30

Challenge Raymond CAUTINAT

HOMOLOGATION des ¼ de finale :

Sont qualifiées pour les ½ Finales : US Villedieu, ES Poulaines, USAP, AS Niherne.

Le tirage des ½ finales du Challenge Raymond CAUTINAT effectué par Timeo Désiré-Godard (Luant) donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Dimanche 11 Mai 2025 à 10 h 00** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
53311129	Niherne As	Villedieu Us	11/05/2025	10H
53311130	U.S.A.P.	Poulaines Es	11/05/2025	10H

Coupe de District Féminines à 8

HOMOLOGATION du 1^{er} tour

Sont qualifiés pour les ¼ de finale : BVN 1, E. Arpheuilles Clion 1, US 2R 1 + les exempts : FC Obterre, AS St Gaultier, FC Levroux, EC Sassierges St Germain, SS Ecueillé.

Le tirage des ¼ de finale de Coupe de District Féminines à 8 effectué par Timeo Désiré-Godard (Luant) donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le **Dimanche 18 Mai 2025 à 10h sur le terrain du club 1^{er} nommé :**

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
53311124	Bvn	Sassierges Ec	18/05/2025	10H
53311123	F.C. Levroux	Us 2r	11/05/2025	10H
53311122	Obterre Fc	St Gau-Thenay	11/05/2025	10H
53311121	Ecueille Ss	Arph/Clion E.	01/05/2025	10H

FMI des 12 et 13.04.2025

Retard de transmission, amende 35 €

Départemental 3 Poule C

OC CHATEAUROUX (Match OC CHATEAUROUX / TOURNON) Transmission le 14/04/2025 à 14h12 au lieu du 13/04/2025 à 24h00

RAPPEL : EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI OU TERRAIN IMPRATICABLE OU DE MATCH NON JOUE EN ACCORD ENTRE CLUBS LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI

RAPPEL : UNE ENQUETE EST ENVOYEE SUR LA MESSAGERIE OFFICIELLE DES CLUBS ET ARBITRES EN CAS D'ABSENCE DE FMI IL EST IMPERATIF DE REpondre A CE QUESTIONNAIRE (vérifiez dans les courriers pêles-mêle ou indésirables)

RAPPEL : EN CAS DE PROBLEME AVEC LA FMI AVANT DE CLOTURER, LES CLUBS DOIVENT ETABLIR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER. INSERER LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DANS FOOTCLUB (Nouveau)

A chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain moment, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut "vider le cache", ou "effacer les données " de l'application avant d'effectuer une synchronisation.

L'équipe recevante est en charge de la FMI et elle-seule doit réaliser des récupérations de données.

L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

Préparation des équipes : l'équipe recevante et l'équipe visiteuse

Les préparations des équipes doivent être réalisées via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) ce qui permet de récupérer

les données en temps réel et d'éviter les récupérations de données inutiles sur la tablette :

- **Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard,**
- **Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard.**

Récupération des rencontres et chargement des données : uniquement l'équipe recevante

Une seule récupération des rencontres et un seul chargement des données du match sont nécessaires.

Ces actions doivent être réalisées :

- **Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre,**
- **Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.**

Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse,

il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement sur la feuille de match pour modifier les compositions si besoin.

TRESORERIE

. Remboursement frais arbitrage aux clubs en D3 soit 37 € :

Date	Division	N° Match	Equipes	
13/04/2024	D3 A	28568040	EGC TOUVENT CX 2	AC ST AOUT 1
13/04/2025	D3 A	28568042	FC VALP 36 2	FC DEOLS 3
13/04/2025	D3 B	28568174	ETOILE CX 2	SC SEGRY 1
13/04/2025	D3 C	28568437	JLVC POULIGNY ST PIERRE 1	E. PONT CHRETIEN 1
13/04/2025	D3 C	28568439	AC PARNAC V.A. 2	US LE BLANC 2
13/04/2025	D3 D	28568568	AS VARENNES 1	US GATINES 2

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition

- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la C.S.,
C. CHARRAUD

